

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 OCTOBRE 2022**

Membres										Date de convocation
En exercice:	11	Présents:	11	Excusée:	1	Absent:	0	Votant:	11	29/09/2022

L'an deux mille vingt-deux le 13 Septembre à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Batiste FAVIER, Mmes Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusée : Mme Isabelle BERGER (pouvoir à Mme Marie-Agnès TROUILLET).

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

1) DELIBERATION PRESCRIPTION POUR L'ELABORATION DU PLU

Monsieur le maire présente les raisons pour lesquelles l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis. Il expose la nécessité d'engager une procédure de concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, date à laquelle le POS est devenu caduc, les communes de Solutré-Pouilly et Vergisson situées au cœur du « Grand site de France » sont sans document d'urbanisme encadrant le développement de leur territoire. La priorité semble donc aux maires de Solutré-Pouilly et Vergisson de couvrir à nouveau ces deux communes par deux documents d'urbanisme, qui contribueront à articuler le maintien du Label « Grand site de France », les règles du site classé et du site inscrit, ainsi que les enjeux de développement économique et démographique des 2 villages afin d'assurer à moyen terme un urbanisme maîtrisé. Il convient également d'y intégrer le plus en amont possible les enjeux du développement durable, conformément aux principes fondamentaux énoncés par les articles L.101-1 et L.101-2 du code de l'urbanisme.

Afin de définir les objectifs de l'élaboration des PLU, les deux communes se sont engagées dans une démarche de concertation et de participation citoyenne pour faire émerger les enjeux du territoire et les besoins des habitants. Ces deux PLU, bien que correspondant chacun au territoire communal qui lui est propre et élaboré chacun selon sa propre procédure, seront menés de front et porteront des objectifs communs.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prescrire l'élaboration du PLU sur l'intégralité du territoire communal avec pour objectif :

Les objectifs majeurs sont de maintenir un territoire authentique vivant en restant maître de l'avenir des communes.

2) CHARTE DE GOUVERNANCE GRAND SITE

Monsieur Alban VOSSION présente la dernière version reçue de la charte de gouvernance suite à la réunion du comité des maires du Grand Site le 27 septembre dernier. Cette version, conforme aux travaux menés en amont avec le Grand Site est donc soumise à la lecture des Conseils municipaux de chaque commune pour ultimes remarques. Son adoption formelle sera faite dans les prochains mois.

A ce stade, le conseil municipal ne formule pas de remarques complémentaires sur le document présenté.

3) SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE SUITE A L'ACCORD DU CONSEIL DU 13/09/2022 D'AUGMENTER LE TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

En l'absence de Mme KANELAKIS, ce point est reporté à la prochaine séance de conseil de novembre.

4) SUPPRESSION DE L'ASA A COMPTER DU 1ER JANVIER 2023

Monsieur Pierre LANEYRIE n'ayant pas reçu le courrier transmis en Mairie par la Chambre d'Agriculture le 9 septembre dernier, ce point est reporté à la prochaine séance de novembre.

5) DM2 – VIRMENT DE CREDITS CHAPITRE 12 (PERSONNEL)

Faute d'explications suite à l'absence de Mme KANELAKIS, le conseil décide de reporter cette question pour le prochain conseil de novembre.

6) DM3 – ENGAGEMENT MAITRISE D'OEUVRE AVEC ART'CHITECT – TRAVAUX MURS DES BERTHELOTS

Faute d'explications suite à l'absence de Mme KANELAKIS, le conseil décide de reporter cette question pour le prochain conseil de novembre.

7) SCOT – LIVRET DE PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Monsieur le Maire remet à chaque conseiller, un livret de présentation afin de pouvoir prendre connaissance et donner son avis sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

8) RALLYE DES VINS 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour, 3 absentions, 2 votes contre, autorise l'organisation et le passage d'une épreuve chronométrée du Rallye des Vins de Mâcon sur la commune de SOLUTRE-POUILLY le samedi 3 Juin 2023.

9) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

BULLETTIN MUNICIPAL

Le bulletin municipal est en cours de préparation. La commission « bulletin » se réunira très prochainement.

La fin d'année va arriver très vite et les délais d'impression du bulletin sont assez long, c'est pourquoi nous demandons à nos associations communales de bien vouloir nous transmettre leur article (si possible illustré d'une ou plusieurs photos, pour le **15 novembre 2022**, par courrier ou mieux, par mail à l'adresse suivante : mairie-de-solutre-pouilly@wanadoo.fr . Nous comptons sur vous pour faire vivre notre bulletin.

DECORATIONS DE NOEL

Cette année, les sapins seront commandés très prochainement auprès de l'Amicale des Parents d'élèves.

LES COLIS DE NOEL

La Commission sociale s'en occupe.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	Excusé
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2022/046	Délibération de prescription du PLU	2022/047	Accord Rallye des Vins
----------	-------------------------------------	----------	------------------------

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 8 Novembre 2022 à 18H30 à la mairie